



**PROCÈS-VERBAL
DU 8 NOVEMBRE 2013
SÉANCE ORDINAIRE**

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

Conseillers :

**M. Marcel Nadeau
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu
Mme Bibiane Gagnon**

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-222 Tout en laissant le point varia ouvert, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2013

13-223 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2013.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

13-224 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que les comptes du mois d'octobre sont acceptés par les membres du conseil municipal, pour un montant de **112 952.09\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

FACTURE AUX CONSTRUCTIONS JALBERT ET PELLETIER INC.

- 13-225** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu de facturer, aux constructions Jalbert et Pelletier, pour des travaux avec une niveleuse sur la partie des TNO.
Ces travaux sont à l'extérieur du territoire de la municipalité et figurent huit (8) heures en trop de nivelage, ce qui représente un montant de 1 055.76\$.
Référence : factures 17549 et 17697.

5. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois d'octobre 2013.

UNITÉ DOMRÉMY MONT-JOLI

- 13-226** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu d'autoriser un don de 25\$ à l'Unité Domrémy pour les paniers de Noël.

UTILISATION DE LA SALLE MUNICIPALE

A) LES CHEVALIERS DE COLOMB / DÉJEUNER

- 13-227** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu d'autoriser les Chevaliers de Colomb à utiliser la salle municipale, le 24 novembre prochain pour un déjeuner.

B) CLUB DES 50 ANS ET PLUS

- 13-228** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu d'autoriser le Club des 50 ans et plus à utiliser la salle municipale, le 15 décembre prochain pour un brunch.

C) SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE SCG

- 13-229** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Bibiane Gagnon et résolu d'autoriser l'utilisation de la salle municipale à la Société d'horticulture de St-Charles-Garnier, le 28 novembre prochain, pour une conférence sur différents styles de jardins.

ANNULATION D'UNE LOCATION (VERBALEMENT)

- 13-230** Mme Réjeanne Michaud demande l'annulation de la location d'un local au centre communautaire, prévue le 24 décembre prochain.
Il est proposé par madame Bibiane Gagnon

Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
Et résolu d'accepter la demande de Madame Réjeanne Michaud.

LOCATION D'UN LOCAL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

- 13-231** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise madame Martine Charette, à louer un local au centre communautaire, le 24 décembre prochain pour une fête familiale.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), selon le tarif en vigueur.

LOCATION : 40.00\$

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE SCG

- 13-232** Considérant que la société d'horticulture prévoit l'achat d'équipements pour la sonorisation de la salle municipale et d'un projecteur;

Considérant que ces équipements serviront aux organismes, au conseil municipal et aux citoyens;

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu d'autoriser un don de quatre cents dollars (400\$) à la société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier pour aider à défrayer une partie de l'achat.

Coût d'achat : 4 332.46\$

ACHAT DE TABLEAUX BLANCS

- 13-233** Suite à une demande de madame Nancy Bouchard, formatrice et du groupe de français dans le but de remplacer le tableau dans la salle des ordinateurs étant dans un mauvais état.

Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Bruno Roy de faire l'achat de deux (2) tableaux blancs, chez Impression Nouvelle Image, pour la salle des ordinateurs et par la même occasion remplacer celui dans la salle du conseil municipal.
Tableau 4 pi. x 8 pi. : 750\$ /chacun

6. MRC DE LA MITIS

M. le maire présente un résumé de la dernière réunion de la MRC de La Mitis.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire présente et dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité ainsi que la liste des contrats de plus de 2 000\$ totalisant plus de 25 000\$ et les contrats octroyés de 25 000\$ et plus, Le rapport du maire sera distribué gratuitement à chaque adresse civique par l'entremise du journal « Le Charlois ».

9. VOIRIE LOCALE

Chemins endommagés par les pluies d'automne.

10. GARAGE MUNICIPAL

S.O.

11. AVIS DE MOTION / ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR LE BUDGET 2014

Conformément à l'article 445 du Code municipal, la conseillère madame Nancy Pineault donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, la municipalité adoptera le règlement ayant pour objet d'établir le budget et le rapport triennal de l'année 2014 et d'imposer le taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale ainsi que les tarifs pour les services.

12. CHAUFFEUR À TEMPS PARTIEL

Aucune personne n'a signifié leur intérêt au poste de chauffeur à temps partiel. Monsieur Bruno Roy, conseiller ira discuter avec monsieur Joseph Roy, à savoir son intérêt pour le poste, étant donné qu'il est dans la banque de noms des chauffeurs.

OUVERTURE D'UN POSTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS ET DES PERRONS

13-234 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu que le conseil ouvre le poste de manœuvre hivernal pour l'ouverture des cours et l'entretien des perrons. Faire parvenir le curriculum vitae, au plus tard le 6 décembre 2013.

13. RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

À la suite de la procédure d'enregistrement relative au règlement 200 ayant pour titre « Achat d'un camion-citerne incendie ». Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 34. Le nombre de demandes faites est de zéro (0). Par conséquent le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

14. APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA VÉRIFICATION COMPTABLE POUR LES ANNÉES 2013-2014 ET 2015

13-235 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu

que la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande des soumissions auprès de différentes firmes comptables concernant la vérification des états financiers et préparation du rapport financier pour les années 2013-2014 et 2015 ainsi que pour les redditions de comptes demandées par le MAMROT, le MTQ ET RECYC-QUÉBEC pour la même période.

Les soumissions devront être parvenues, au bureau municipal, au plus tard le 6 décembre 2013.

Firmes suggérées :

Mallette de Mont-Joli

Raymond Chabot Grant Thornton

Bouin et associé comptables agréées inc

Samson Bélair/Deloitte & Touche sencl

15. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT

- 13-236** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu de nommer monsieur Marcel Nadeau comme maire suppléant pour les trois prochains mois. À ce titre, en l'absence du maire, il est autorisé à signer les documents de la municipalité en compagnie de la directrice générale. Il est de plus désigné à représenter la municipalité au conseil des maires et à tout autre endroit.

16. RÉSEAUX D'ÉGOUTS (RÉPARATION DES SURPRESSEUR)

Achat de deux surpresseurs neufs

- 13-237** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de Gaétan Bolduc & Associés inc. pour l'achat de deux (2) surpresseurs d'air Hibon NX-2.
- | | |
|--|-------------------|
| Fourniture de deux surpresseurs d'air Hibon modèle NX-2 : | 9 200.00\$ |
| Installation et mise en marche de 2 nouvelles machines neuves NX-2 : | 3 698.78\$ |
| La remise à neuf de deux (2) moteurs de ces surpresseurs : | 790.00\$ |

Les prix sont conditionnels à :

-La compagnie reprend les vieux surpresseurs en échange (Crédit dans le prix).

-L'aide de notre opérateur pour la manipulation des pièces.

Prix total : 13 688.78\$ + taxes

TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)
VOLET PROGRAMMATION DES TRAVAUX

- 13-238** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve les travaux suivants pour les années 2013 et 2014.

- Achat de deux (2) surpresseurs d'air neufs, modèle NX-2 : 13 688.78\$ plus taxes.
- Recharge de gravier : 2 740.76\$

PROGRAMME DE TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

13-239 Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **112 \$** par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

17. MOTION DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR JACQUES POIRIER

- 13-240** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte une motion de remerciements à monsieur Jacques Poirier de « télécâble J. Poirier inc. » tout en soulignant l'installation gratuite du câble à la salle municipale.

18. VARIA

1. Parc Placide-Roy

Entreposer le mobilier urbain sous le préau et le recouvrir d'une toile.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-241 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu de lever la séance à 21h22.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas la résolution numéro 13-234 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142(3) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.